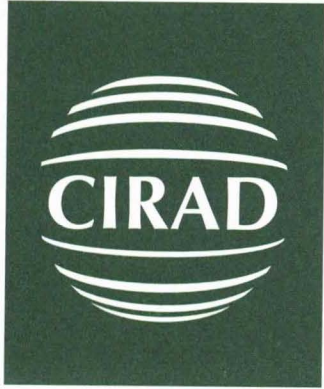


- Amis -

Programme économie, politiques et marchés



Notes et documents Ecopol

n° 100

Programme d'appui à la réforme foncière au Zimbabwe

Harare, Zimbabwe du 22 au 26 novembre 1999

Michel Griffon

mars 2000

Campus International du Jardin Tropical
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle – 94736 – Nogent/Marne Cedex
Tél. : 01 43 94 73 28 Fax : 01 43 94 73 11

Programme d'appui à la réforme foncière au Zimbabwe

Mission d'appui pour le suivi du programme et l'élaboration d'un système
d'information pour le suivi et l'évaluation de la réforme foncière

Harare, Zimbabwe du 22 au 26 novembre 1999

Michel Griffon
Cirad amis-Ecopol

Mars 2000

Remerciements,

Je remercie particulièrement pour leur accueil et l'organisation de la mission :

- ✓ Messieurs F.T. Chunga, V.Kwenda et C.L. Maxwebo du comité sur l'acquisition des terres.
- ✓ Mr Japhet Fundire du PNUD
- ✓ Mr Prosper Matondi du SARIPS, Mr Sam Moyo étant en mission
- ✓ Mr C.J. Chetsanga, Directeur General du SIRDC ; Mr Caxton H. Matarira, Directeur de ERSI et Mme S.Gomez, chef de la division SIG/Téledétection de ERSI
- ✓ Mr Eric R. Loken de USAID
- ✓ Mr Joseph Made, Directeur Général de ARDA
- ✓ Mr Roger van der Brinck de la Banque Mondiale
- ✓ Mme Gill Wright de DFID (UK)
- ✓ Mr l'Ambassadeur de France Hadelin de la Tour du Pin
- ✓ Mr Bernard Goldstein, Conseiller Culturel et de Coopération de l'Ambassade de France
- ✓ Mr Samuel Gahigi, du Service Culturel de l'Ambassade
- ✓ Mr Olivier Girard-Reydet, représentant Régional de la PROPARCO
- ✓ Mr Dominique Dulieu, représentant du CIRAD
- ✓ Mr Dominique Lasselin de IGN Espace
- ✓ Mme Stéphanie Aubin de la TSU qui a accompagné en permanence cette mission

LISTE DES SIGLES UTILISES

AFD	Agence Française de Développement (F)
AGRITEX	Agricultural Technical and Extension Services (ZW)
AMIS	Amélioration des Méthodes pour l'Innovation Scientifique (F)
ARDA	Agricultural and Rural Development Authority (ZW)
CASS	Center for Agricultural Social Sciences (ZW)
CFU	Commercial Farmers Union (ZW)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSN	Coopérant du Service National (F)
DDF	District Development Fund (ZW)
DFID	Department For International Development (UK)
ECOPOL/CIRAD	Economie, Politiques et Marchés/Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (F)
ERSI	Environment and Remote Sensing Institute (ZW)
FAC	Fonds d'Aide de Coopération (F)
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial (F)
GDTA	Groupe pour le Développement de la Télédétection Aérospatiale (F)
ICFU	Indigenous Commercial Farmers Union (ZW)
IGN	Institut Géographique National (F)
LIL	Learn and Innovation Loan (BM)
LTC	Land Tenure Center (US)
MAE	Ministère des Affaires Etrangères (F)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement (NU)
SADC	Southern Africa Development Coordination
SADET	Southern Africa Development Trust
SARIPS	Southern African Regional Institute for Policies Studies (ZW)
SIRDC	Scientific and Industrial Research and Development Center (ZW)
TAT	Technical Advisory Team (ZW)
TSU	Technical Support Unit (ZW)
USAID	Agence Internationale pour le Développement des Etats-Unis d'Amérique (US)
ZFU	Zimbabwe Farmers Union (ZW)

PLAN DU RAPPORT

Résumé exécutif

- 1- Rappel sur le Programme d'Appui à la Réforme Foncière et objectifs de la mission
- 2- Quel système d'information pour le suivi et l'évaluation de la réforme foncière ?
 - 2.1- Rappel sur la réforme foncière
 - 2.2- Importance d'un système de suivi et d'évaluation
 - 2.3- Qu'est-ce qu'un système d'information pour le suivi et l'évaluation ?
 - 2.4- Les questions clé auxquelles il faut s'intéresser
 - 2.5- Le contenu et les différentes composantes du système
 - 2.6- L'architecture institutionnelle
- 3- Suggestions pour la mise en oeuvre d'un système de suivi et d'évaluation pour la phase de démarrage
 - 3.1- Concertation pour l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation
 - 3.2- Contribution dans le cadre du Programme d'appui à la Réforme Foncière de la Coopération Française

Annexe

- ✓ Programme de la mission

RESUME EXECUTIF

Suite à la Conférence de 1998 entre le Gouvernement du Zimbabwe et les Bailleurs de Fonds bilatéraux et multilatéraux du Zimbabwe, le Ministère des Affaires Etrangères Français et l'Agence Française de Développement ont identifié un programme d'appui à la réforme foncière. Ce programme devait être centré sur un projet de développement rural dans le Mashonaland Central et s'appuyer sur les acquis des projets financés par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial dans la vallée du Zambèze. Par ailleurs, le programme proposait l'introduction de techniques agricoles nouvelles à faible utilisation d'intrants appropriées à l'agriculture familiale des zones de réinstallation ; il proposait aussi d'explorer des formes complémentaires de réinstallation incluant des opérateurs privés. Enfin, il proposait un appui en matière de suivi et évaluation du processus de réforme foncière afin de suggérer aux autorités d'éventuelles adaptations des méthodes et procédures.

L'appel d'offres pour la réalisation de l'étude de faisabilité a été lancé en octobre 1999. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial a instruit un projet destiné à adapter des techniques d'agriculture durable pour les nouvelles petites exploitations bénéficiant de la Réforme Foncière. Le Ministère des Affaires Etrangères finance un expert junior en appui au TSU pour travailler sur les systèmes d'information. Le CIRAD apporte des appuis méthodologiques sur les travaux concernant l'agriculture durable et les systèmes d'information, et l'IGN en matière d'utilisation de l'imagerie satellitaire pour les opérations de cadastrage.

Afin de préparer la mise en place d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation des opérations de réforme agraire,

1. il est proposé de réaliser sous forme d'études de cas de petites opérations de suivi-évaluation concernant des zones de réinstallation existantes ou à venir ; ces études de cas permettraient d'expérimenter et d'adapter des méthodes et outils de suivi ;
2. il est suggéré que soit organisé un atelier technique pour promouvoir et faciliter la cohérence entre les différents systèmes d'information qui pourraient être proposés par les différentes parties prenantes dans l'avenir ;
3. enfin, une première hypothèse sur le contenu en information du système d'information pour le suivi et l'évaluation est présentée pour discussion.

1. Rappel sur le programme d'appui à la Réforme Foncière et objectifs de la mission

En 1998, le Gouvernement du Zimbabwe a fait appel à l'aide internationale pour relancer la réforme foncière. Antérieurement, le Gouvernement avait entrepris, en 1980, une réforme agraire dont les principes avaient été négociés avec le Royaume Uni dans le cadre des négociations sur l'indépendance (Lancaster House). La réforme devait se faire selon le principe du marché et interdisait l'expropriation. Ces accords avaient une durée de 10 ans. De cette manière, environ 2,8 millions d'hectares ont été acquis et ont été redistribués à 57 000 familles soit beaucoup moins que les 9 millions d'hectares et 160 000 familles espérées.

En 1990, le Gouvernement a souhaité aller plus loin et changer de méthode en recourant à l'expropriation. Le Land Acquisition Act de 1992 prévoit l'expropriation, un paiement des terres expropriées selon un prix proposé par l'Etat mais qui peut être contesté en justice et faire l'objet d'un jugement en cour administrative. Faute de capacité de financement public, les achats ont été limités à 250 000 ha entre 1990 et 1996. Ce rythme n'était pas de nature à réduire la surpopulation et la surexploitation des terres communales où vivent la plupart des ruraux. Le Gouvernement a donc souhaité en 1998 relancer à nouveau les achats et réunir une conférence de Bailleurs de Fonds bilatéraux et multilatéraux. En même temps la pression des demandeurs de terre s'exerçait sur le Gouvernement qui était ainsi incité à accroître le rythme des expropriations. Le manque de financement public a limité à nouveau les ambitions gouvernementales.

Suite à la conférence de 1998, différents Bailleurs de Fonds se sont engagés dans le processus d'appui à la réforme foncière et les financements font l'objet de débats.

L'Aide Française a manifesté son intérêt pour un appui. Une mission réalisée en novembre 1998 a permis d'identifier un programme qui pouvait avoir différentes composantes :

- un projet de développement rural pour les bénéficiaires de la réforme foncière dans le Mashonaland Central afin d'appliquer la réforme foncière dans les meilleures conditions possibles
- une composante développement durable pour que les bénéficiaires de la réforme foncière puissent maintenir le capital de fertilité des sols, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas dans les réinstallations passées
- une composante suivi et évaluation des opérations de réforme foncière afin d'identifier rapidement les dysfonctionnements, difficultés et risques puis de proposer des adaptations, ou des formes complémentaires pour la mise en œuvre.

Différentes missions destinées à faire une première évaluation du programme ont été réalisées et plusieurs actions entreprises :

- un appel d'offres pour réaliser une étude de faisabilité du projet Mashonaland Central a été lancé en octobre 1999
- le Fonds Français pour l'Environnement Mondial analyse la possibilité d'appuyer l'introduction de techniques d'agriculture durable du type Révolution Doublement Verte (non labour, semi-direct) afin à la fois de maintenir le capital de fertilité des sols, lutter contre la sécheresse, réduire l'érosion, et compenser les risques liés à la non utilisation d'engrais et d'herbicides par l'utilisation de mécanismes écologiques lorsque les agriculteurs sont pauvres.
- le Ministère des Affaires Etrangères a mis un jeune expert à disposition du Technical Support Unit de la

réforme foncière, afin de réfléchir aux formes que pourrait avoir le système d'information pour le suivi et l'évaluation. Il a financé une étude sur l'installation de bénéficiaires de la réforme foncière dans le district de Gurube, et fait intervenir le CIRAD (Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement) et l'IGN (Institut Géographique National) pour participer à la définition du futur système d'information.

La présente mission prévue en 1998 lors de l'identification du programme d'ensemble était destinée à apporter un appui à la définition du futur système d'information pour le suivi et l'évaluation de la réforme foncière.

2. Quel système d'information pour le suivi et l'évaluation de la réforme foncière ?

2.1 . Rappel sur la réforme foncière :

La réforme foncière peut être décrite par une succession d'opérations destinées à transférer la propriété de la terre et installer de nouveaux agriculteurs, principalement issus des zones communales surpeuplées et surexploitées pour créer de petites exploitations familiales groupées dans un même lieu.

La succession des opérations est la suivante :

- identification des fermes à acquérir (tout ou partie), selon des critères précis ;
- acquisition des fermes, détermination du prix par négociation ou recours en justice ;
- choix du type de système de production (irrigué, dominance élevage, dominance cultures commerciales) et de la taille des unités de production ;
- cadastrage et choix d'aménagement (emplacement des parcelles, taille, forme, emplacement des infrastructures productives (barrages, routes,...) et des habitations,...) ;
- identification des ayants droit et choix ;
- allocation des limites de production aux ayants droit ;
- réalisation des infrastructures : routes, irrigation, maisons,... ;
- apport des services initiaux et dotations initiales : labour des parcelles, crédit, intrants, formation.

Dés lors, les bénéficiaires peuvent cultiver et élever des animaux sur ces nouvelles parcelles. Ils jouissent d'un bail de 99 ans mais peuvent acheter la terre au bout de 10 ans.

Chacune de ces phases peut être réalisée selon des modalités différentes, et l'on constate de fréquentes déviations par rapport aux recommandations initiales. Par exemple :

- le choix des ayants droit doit être respectueux des textes et de leur esprit mais la presse fait état quelquefois de la non transparence et du non respect de l'esprit des textes ;
- les ayants droit peuvent participer aux décisions d'aménagement mais celles-ci ont souvent été prises par des agences publiques sans concertation préalable ;
- les services initiaux pour l'installation doivent être réalisés en temps voulu mais souvent, ils ont été réalisés avec retard.

Ainsi, il peut y avoir des pratiques très différentes de mise en oeuvre de la réforme foncière. Dans le passé, le Gouvernement a privilégié une approche donnant un rôle clé aux agences publiques. Le manque de financement et les difficultés de coordination entre les interventions des différentes agences a conduit à envisager des formes complémentaires où l'initiative peut être laissée au secteur privé et à des ONG. Au total, la variété des modes de mises en oeuvre devrait permettre d'induire une certaine flexibilité dans la réforme foncière. La phase de démarrage d'une durée de deux ans est une opportunité pour adapter le modèle initial. Le suivi et l'évaluation de cette phase sont donc indispensables.

2.2 Importance d'un système de suivi et d'évaluation :

Le système de suivi et d'évaluation doit permettre, dès le début des opérations de réforme foncière, d'identifier les difficultés, les défauts en termes d'efficacité et d'impact afin d'apporter des adaptations et des corrections.

Les risques associés à la réforme sont en effet nombreux et dépendent en grande partie des conditions d'installation des bénéficiaires. Si ceux-ci ne peuvent disposer en temps voulu des infrastructures productives de base et n'ont pas accès aux crédits et aux marchés d'intrants, sont dépendants de monopoles locaux pour la commercialisation, ne disposent pas des connaissances techniques nécessaires, n'ont pas d'assurance en cas de fléau (sécheresse, maladie) ou peu de capacité de résistance si les prix sont bas, alors, les bénéficiaires de la réforme foncière seront confinés dans une économie d'autosubsistance fragile et peu productive. Ils n'auraient pas d'autre possibilité que de consommer progressivement le capital de fertilité des sols et de productivité naturelle des pâturages. Cela a été le cas pour un bon nombre de bénéficiaire de la première phase. La généralisation de cette situation déboucherait sur un scénario dangereux au plan macro-économique et financier : l'Etat se serait endetté pour acheter les terres, celles-ci seraient peu rachetées par les bénéficiaires de la réforme foncière, il y aurait peu de valeur ajoutée dans l'économie, peu ou pas de gains en termes d'exportations et de balance des paiements. La réforme foncière ne serait alors qu'un instrument de lutte contre la pauvreté pour une minorité de ruraux et n'aurait pas d'effets sur la croissance et le développement. Les tensions politiques nées du problème foncier ne serait pas apaisées. L'enjeu économique, social et politique est donc considérable.

A contrario, une réforme foncière réussie se traduirait par la création d'un secteur d'agriculture familiale prospère contribuant à la sécurité alimentaire nationale et régionale ainsi qu'à la croissance économique et la résorption du chômage.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que les autorités de la réforme foncière disposent d'un instrument de suivi et évaluation permettant :

- d'enregistrer les informations nécessaires ;
- d'interpréter ces informations de manière prospective ;
- de fournir des propositions d'adaptation et de correction ;
- de faire remonter l'information aux décideurs ;
- de partager l'information avec toutes les parties intéressées.

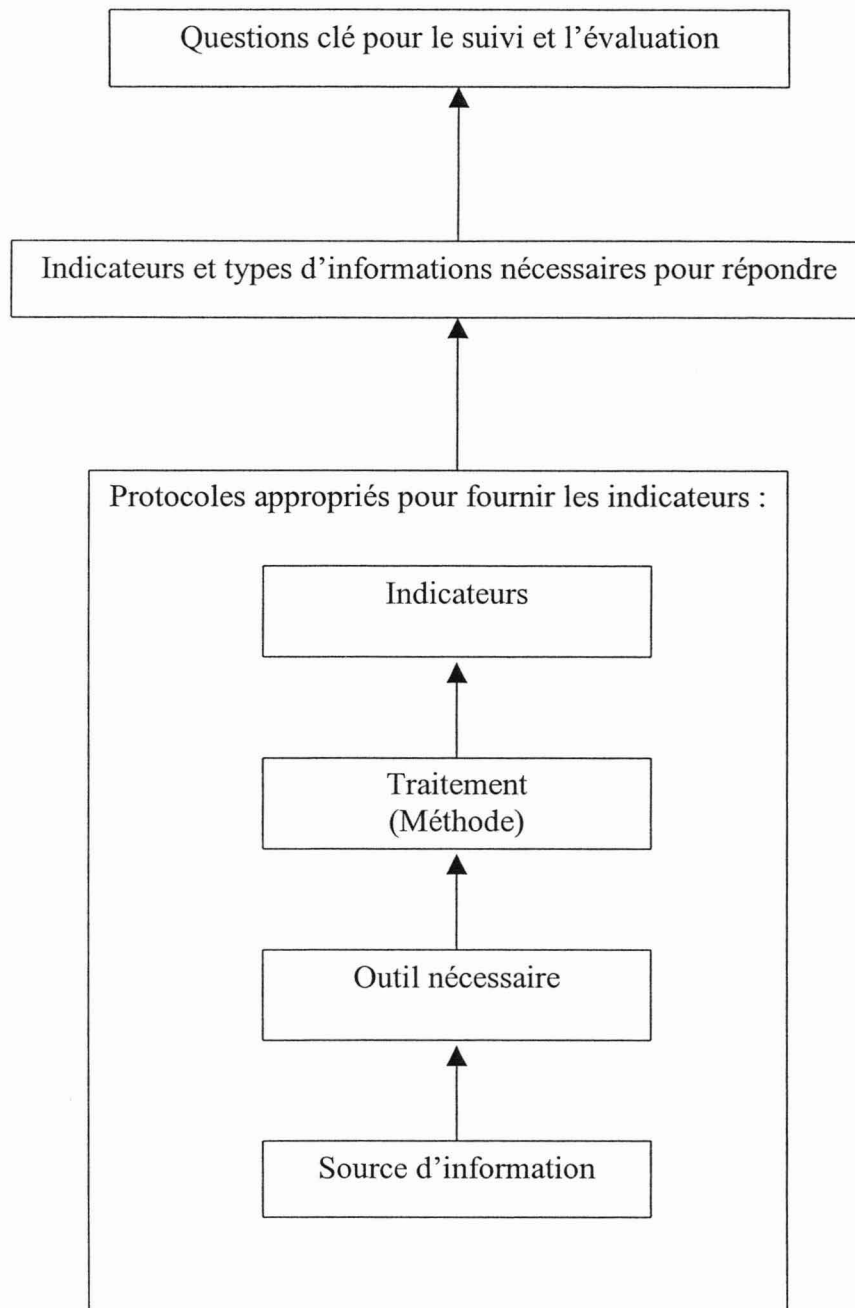
2.3 Qu'est-ce qu'un système d'information pour le suivi et l'évaluation ?

Un système d'information est un ensemble constitué par :

- des flux de données (chiffres, textes, images) ;
- émanant de sources diverses (enquêtes, recensements, photos, satellites, scènes vidéo) ;
- traitées selon des protocoles particuliers ;
- afin de fournir des informations stratégiques pour alimenter l'analyse, le suivi et l'évaluation d'un phénomène.

C'est donc un protocole de production, transformation et de circulation des informations défini pour répondre à des besoins précis. Le caractère finalisé détermine l'architecture du système.

On peut représenter le système de la manière simplifiée suivante :



Les systèmes d'information pour le suivi et l'évaluation ont souvent été développés dans les années 70 et 80 afin d'améliorer la gestion des projets de développement économique et social. Dans les entreprises les systèmes d'information alimentent des "tableaux de bord".

2.4 Les questions-clé auxquelles il faut s'intéresser :

Elles correspondent principalement aux risques identifiables associés à la mise en oeuvre de la réforme. C'est aux autorités du Zimbabwe de les définir. On peut suggérer les questions suivantes :

- le rythme et les prévisions de réforme peuvent-ils permettre une réduction suffisante de la pauvreté rurale ?
- les expropriations ont-elles un effet stimulant ou déprimant sur l'investissement dans les fermes

- commerciales restantes ?
- les modèles techniques et plans d'aménagement proposés sont-ils optimaux dans les conditions techniques, économiques et sociales où se trouvent les producteurs ?
- les différentes formes d'organisation pour réinstaller les ayants droit et fournir les infrastructures sont-elles efficaces ?
- l'accès aux services est-il satisfaisant ?
- la production agricole et animale correspond-elle aux résultats attendus ?
- les résultats en termes de sécurité alimentaire et de revenu des ayants droit sont-ils satisfaisants ?
- quels sont les effets sociaux enregistrés ?
- quels sont les effets environnementaux ?
- quels sont les effets macro-économiques enregistrés (revenus, produit brut, croissance, budget de l'état, balance commerciale, endettement) et leur projection ?

2.5 Contenu et composantes d'un système pour la réforme foncière :

La réforme foncière peut être analysée comme un processus de transfert de propriété puis d'installation de bénéficiaires de terres, puis enfin de développement des nouvelles unités créées. Il s'agit donc d'une succession d'opérations dans le temps. On peut proposer la liste suivante (avec la terminologie en langue anglaise) :

- identification des fermes (land identification)
- acquisition des terres (land acquisition)
- choix d'un modèle technique et division en lots (model selection, scheme formation and subdivision)
- cadastrage et plan d'aménagement (land planning and demarcation)
- identification des bénéficiaires de la réforme (settler identification)
- allocation des terres aux bénéficiaires (settler land allocation)
- installation des bénéficiaires (settler relocation)
- réalisation d'infrastructures économiques (economic infrastructure development)
- réalisation d'infrastructures sociales (social infrastructure development)
- fourniture de services : vulgarisation, crédit, approvisionnement en intrants, labours mécanisés, transport, mise en marché (support service provision : extension, bank services, input supply, tillage, transport, marketing)
- choix de production par les bénéficiaires (settlers land use choices)
- campagnes de production et pratiques agricoles et d'élevage (agricultural and livestock management practices)
- résultat économique, performances et effets (economic result, performances and impact)
- conséquences sociales (social impact)
- effet environnementaux (environmental impact).

Pour chacun de ces domaines on peut définir des questions spécifiques (découlant des questions-clé) et des indicateurs. Par exemple, des indicateurs d'accès au crédit (satisfaction des demandeurs) dans le cadre des questions sur la qualité des services à l'agriculture. On différenciera classiquement des indicateurs d'efficience (réalisations par rapport aux objectifs) et d'impact (mesure des effets).

L'ensemble donne un tableau (voir page suivante) qui constitue un exemple de contenu d'un système d'information.

2.6 L'architecture institutionnelle :

L'organigramme de la réforme foncière prévoit deux entités qui ont un rôle clé dans le suivi et l'évaluation de la réforme foncière :

- TSU : la Technical Support Unit qui a une fonction de coordination en matière de système d'information
- TAT : la Technical Advisory Team qui fournit des avis et analyses sur la base de travaux qui nécessitent un système d'information.

La diversité et la quantité des travaux à effectuer (enquêtes sociologiques, économiques, agronomiques et sociales, études de cas, traitement d'images satellitaires, traitement de statistiques) vont mobiliser un grand nombre d'équipes variées. Il en résulte deux nécessités :

- l'existence de termes de référence communs afin que les données produites soient homogènes et comparables
- la nécessité d'organiser les flux d'information afin que celle-ci soit synthétisée pour un usage national.

Une troisième nécessité est aussi à suggérer :

- la mise à disposition des résultats pour des utilisateurs sur un site internet.

3. Suggestions pour la mise en oeuvre d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation pour la phase de démarrage

Afin de faciliter l'élaboration du système d'information par TSU et TAT, deux initiatives pourraient être prises pendant les six premiers mois de l'année 2000 :

- une meilleure concertation pour l'élaboration du système
- des expérimentations préalables.

3.1 Concertation pour l'élaboration d'un système d'information :

Il est suggéré que TSU avec l'appui du PNUD organise un atelier technique sur le futur système d'information.

Le but de cet atelier serait de faire le point sur :

- les besoins en information
- les outils, méthodes nécessaires
- les données disponibles
- les initiatives existantes en vue de leur harmonisation : le projet de Management Information System du projet LIL de la Banque Mondiale, les projets de SARIPS (S.Moyo), les projets de USAID avec le Land Tenure Center de l'Université de Wisconsin, les projets de ERSI/SIRDC, les projets de l'Aide Française (CIRAD, IGN, AFD) et les autres initiatives.

3.2 Contribution de l'Aide Française dans le cadre du programme d'appui à la réforme foncière :

Afin de contribuer à l'atelier technique, de préparer le volet suivi-évaluation du projet Mashonaland Central (en cours d'étude) et d'aider le TSU à élaborer un système d'information, divers organismes (CIRAD, IGN) pourraient réaliser à titre expérimental un ou plusieurs systèmes de suivi à l'échelle d'une grande ferme afin de montrer quelles sont les

possibilités offertes par la télédétection, les systèmes d'information géographiques et les approches plus conventionnelles.

PROGRAMME

- Dimanche 21/11 : Vol Paris/Johannesburg/Harare
- Lundi 22/11 : 16h00 : Arrivée à Harare
 17h00 : Réunion de préparation de la mission
 Mr l'Ambassadeur de la Tour du Pin, Mr le Conseiller Culturel et de
 Coopération B. Goldstein
 19h00 : Réunion et repas CIRAD - D. Dulieu
- Mardi 23/11 : 9h00 : TSU (Technical Support Unit) de la Réforme Foncière
 (Office du Président et Cabinet) Mr Chunga, Kwenda, Maxwebo, S.
 Aubin
 11h30 : PNUD - Mr Japhet Fundire
 14h30 : SARIPS - Mr Prosper Matoudi en remplacement de Mr
 Sam Moyo
 15h30 : Réunion de travail avec S. Aubin
 20h00 : Dîner chez Mr le Conseiller Culturel et de Coopération
 avec Mr Lasselín de IGN international
- Mercredi 24/11 : 9h00 : Réunion à l'Ambassade de France avec AFD, Mr O.
 Gérard-Reydet et CIRAD, Mr D. Dulieu
 10h30 : SIRDC (Scientific and Industrial Research and
 Development Carter) - ERSI (Environment and Remote Sensing
 Institute) - Mr C. Matarira, Mr C. Chetsanga - Mme Gomez
 14h00 : Réunion de travail avec S. Aubin
 16h00 : USAID - Mr E. Loken
- Jeudi 25/11 : 8h30 : ARDA - Mr Made
 9h30 : Réunion de travail avec S. Aubin
 13h00 : Déjeuner à la résidence de l'Ambassadeur
 15h30 : Banque Mondiale - Mr R. Van den Brick
 16h30 : Réunion de travail à l'Ambassade avec AFD et CIRAD
- Vendredi 26/11 : 8h30 : Petit déjeuner de travail avec l'Ambassadeur, Mr H. de la
 Tour du Pin
 9h30 : DFID (Department for international Development) Mme
 Gill Wright
 10h30 : Réunion conclusive avec Mr B. Goldstein, S. Aubin, D.
 Dulieu
 13h15 : Départ de Harare
- Samedi 27/11 : 6h15 : Arrivée à Paris

Tableau : Ebauche d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation de la réforme foncière au Zimbabwe (1999)

Thème/Phase	Questions possibles	Indicateurs	Méthodes-outils	Sources
Identification des fermes et acquisition	Faut-il préférer les expropriations ou une taxation foncière incitant les propriétaires à vendre ?	Coût des expropriations. Prix à l'ha exproprié. Coût d'un dispositif de taxes. Effet des taxes sur l'offre et sur les prix de la terre.	Analyse de cas. Analyse statistique. Evaluation. Modèle marché de la terre dans un modèle sectoriel agricole.	Administration et agences Idem <hr/> Base de donnée prix et transactions
	Les prix payés sont-ils économiquement justifiés ? - La qualité des fermes est-elle correctement évaluée ? - La dispersion des prix exprime-t-elle la diversité des qualités ?	- degré de sous utilisation ou sur utilisation - qualité du sol, des infrastructures, du potentiel productif, distances au marché	Analyse des ratios, prix, qualité Corrélations	Séries de prix et indicateurs de qualité
	Les fermiers commerciaux réagissent-ils en investissant ou en désinvestissant ?	Intensification/ha. Surface cultivée. Charge animaux/ha. Investissements productifs. Conversion en ranchs "faune sauvage" pour justifier l'usage des terres.	Télédétection Télédétection Enquête Enquête Enquête	SPOT/LANDSAT SPOT/LANDSAT Fermes Banque - Fermes Fermes

	Les procédures d'intensification et d'achat sont-elles satisfaisantes ?	Délais d'instruction, de décision, de paiement. Forme des paiements. Nombre de fermes, et d'ha identifiés, expropriés, acquis,...	Analyse statistique et étude de cas. Idem Idem	Administrations Idem Idem
Sélection du modèle, subdivision, cadastrage et plan d'aménagement	Les modèles correspondent-ils aux réalités rencontrées sur le terrain ?	Diversité des situations et écart par rapport aux modèles. Localisation des potentialités des risques et localisations des parcelles selon les plans.	Etudes de cas. Télédétection ; analyse de diversité. Télédétection. SIG. Etudes de cas.	Données administrations SPOT/LANDSAT SPOT/LANDSAT Cartes existantes
	Les modèles ont-ils été définis selon une approche "top down" ou participative ? Quels effets ?	Méthodes d'analyse utilisées pour le land planning (participatives, analyse des potentiels,...)	Enquête sociologique. Enquête technique. Etude de cas.	Données enquête
	Les modèles correspondent-ils aux besoins des utilisateurs ? (Equité)	Besoins des familles et allocation en terre (ratio potentiel de production/personne)	Analyse statistique. Enquête.	Donnée enquête ou Donnée administration
Les bénéficiaires de la réforme foncière	Les règles d'attribution sont-elles respectées et sont-elles applicables ?	Indicateurs de statut	Analyse statistique	Données Districts
	Quelles sont les chances de succès des bénéficiaires ?	Capital financier épargne. Capital technique et d'exportation. Capital humain (main d'œuvre, connaissances, formation). Capital social.	Enquête Analyse statistique	Données Districts
	Risques de conflits ou chances de coopération dans le groupe ?	Mode de formation du groupe.	Enquête Etudes de cas	Données enquêtes

Installation des bénéficiaires	Les conditions du transfert ont-elles été satisfaisantes ?	Respect des délais. Coût du transport et du transfert. Aides au transfert réalisées ? : alimentation, animaux, équipement, prêt ?	Enquêtes	Données enquêtes
Réalisation des infrastructures économiques	Les infrastructures étaient-elles disponibles ou non à l'arrivée des bénéficiaires ? Sont-elles coût-efficaces ?	Pour chaque infrastructure : - délais - coûts de réalisation réels et calculés - qualité	Enquêtes	Données enquêtes
	Les infrastructures ont-elles les effets attendus ?	Coût - Bénéfices	Etude Enquêtes	Données enquêtes
Réalisation des infrastructures sociales	Les infrastructures sociales étaient-elles disponibles ou non à l'arrivée des bénéficiaires ? (santé, école,...) Sont-elles accessibles facilement ?	Pour chacune : - délais - coûts réels et calculés - qualité - distances accès	Etude Enquêtes	Données enquête
Services d'appui	Les services sont-ils accessibles ? - crédit - extension - approvisionnements intrants - labour - transport - mise en marché	Pour chacune : - monopole, oligopole ? - coût - facilité d'accès, conditions - qualité, délais, efficacité - niveaux de satisfaction	Enquêtes Etudes de cas	Données enquêtes
Institutions locales	Les institutions de gestion des activités communes sont-elles viables ? - gestion de systèmes d'irrigation - gestions des pâturages communs - décisions publiques pour les intérêts communs locaux	- répartition des ressources	Analyse Enquête Anthropologie	Données enquêtes

Impact économique sur les bénéficiaires	Y-a-t'il accumulation de capital ? Sous quelle forme ? A quel rythme ?	- prix, produit, charges - revenu - formation de capital	Enquête Etudes de cas Modèles microéconomiques	Données enquêtes
	Y-a-t'il stagnation, faillite ? Sous quelle forme ? Quelles causes ?	Idem	Etudes de cas + Idem + Histoire de vie	Données enquêtes
	Y-a-t'il des risques élevés ?	- maladies - accidents corporels - climat - attaques aux cultures - maladies animales - prix - variabilité	Idem + Histoire de vie	Données enquêtes
Impact économique national	Quels sont les effets potentiels sur : - le PNB, la croissance - l'investissement - la production, les prix - les dépenses publiques - la dette extérieure et - les comptes extérieurs ?	Indicateurs macro-économiques classiques	Modèles de simulation (tableur)	Séries de prix Enquêtes Comptes nationaux
Impact social et local	Quelle évolution des conditions de vie ?	Indicateur de développement humain	Enquête	Données enquêtes
	Evolution des inégalités locales ? Causes ?	Revenus	Courbes de concentration. Etudes de cas. Histoires de vie.	
Impact social national	Importance de la réforme en termes de réduction de la pauvreté, la création d'emploi et la sécurité alimentaire ?	- Indicateur de revenu - D'emploi - Stock alimentaire estimé (évolution)	Comparaison, bénéficiaires et autres. Enquêtes et études sur les effets en zone communales	Statistiques nationales
	Effets en termes de conflits ?	- Conflits agraires (évolution)	Etude	Données d'enquêtes

Impact environnemental local	La réforme foncière permet-elle de réduire des atteintes à l'environnement ou en crée-t-elle d'autres ?	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de fertilité des sols - Carrying capacity des pâturages - Erosion - Indicateurs de désertification (eau-albédo) 	<p>Enquêtes au sol</p> <p>Télédétection</p>	Données enquêtes SPOT/LANDSAT
Impact environnemental global	<p>La réforme contribue-t-elle à séquestrer ou émettre du carbone ?</p> <p>Contribue-t-elle à une meilleure gestion de la biodiversité ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - quantités de carbone - indicateurs qualitatifs et effectifs 	<p>Enquêtes sol</p> <p>Télédétection - modèles</p> <p>Etudes</p>	Données enquêtes SPOT/LANDSAT